

METTRE EN PLACE ET GÉRER LA SOUS-TRAITANCE DANS LE CADRE DE SOLVABILITÉ II



Solvabilité II

Bulletin de participation sur www.caritat.fr



Durée de la formation ?

1 jour – soit 7 heures.

À qui s'adresse cette formation ?

Aux responsables de projets Solvabilité II, aux responsables de la gestion déléguée, aux cadres des directions audit, risk management, contrôle interne... des mutuelles et institutions de prévoyance, des sociétés d'assurance et de réassurance, de l'audit et du conseil.

Pour obtenir quoi ?

Comprendre les principes de la gestion et la maîtrise des risques des prestations externalisées, sa place dans l'environnement Solvabilité II et les principales actions à mener pour répondre aux exigences de la Directive.

Quels objectifs pédagogiques ?

Exposer les exigences réglementaires liées à la maîtrise de la sous-traitance.

Renforcer le dispositif de gouvernance et de contrôle des activités sous-traitées.

Analyser le rôle des différents acteurs dans la maîtrise des prestations externalisées.

Quelles méthodes mobilisées ?

Par un exposé pédagogique des différents aspects théoriques (contexte, réglementation...) et la présentation d'exemples pratiques de mise en application, enrichis par les échanges entre participants.

Quels sont les prérequis ?

Connaissances générales en assurances.

Quelles modalités d'évaluation ?

Une évaluation des acquis des objectifs sera réalisée durant la formation.

Qu'allez-vous apprendre ?

Les exigences réglementaires en matière de sous-traitance

- Rappel succinct des exigences liées à Solvabilité II
- Les exigences réglementaires en matière de sous-traitance (article 49 de la directive et 274 du règlement délégué)
- Les exigences inhérentes aux activités critiques et importantes
- Les objectifs et enjeux de la politique de sous-traitance

Les risques des prestations externalisées

- Les constats et attentes de l'ACPR sur la sous-traitance
- Quels sont les risques des prestations externalisées ?
- Le contenu d'une politique de sous-traitance

L'identification des activités critiques ou importantes

- Description du processus d'identification des activités critiques ou importantes

Les impacts de la sous-traitance sur les processus achats et contractualisation

- Impacts sur le processus achats : décision d'externaliser, processus de sélection, procédure d'évaluation du tiers...
- Impacts sur le processus de contractualisation : clauses générales et spécifiques à intégrer dans les dispositions contractuelles
- La notification à l'ACPR

La maîtrise des activités externalisées

- La gouvernance et le pilotage des activités sous-traitées
- Le dispositif de contrôle permanent et périodique

01 44 51 04 00
info@caritat.fr

Qui anime cette formation ?

Christophe CUVELIER,
Président Associé de COEXELL
Conseils. 30 années d'expérience dans
le secteur de l'assurance et de la
protection sociale.



Qu'en disent les stagiaires ?

« Très bon formateur qui illustre avec des cas concrets. Programme complet. »

LL, Contrôleur interne – MUTUALIA ALLIANCE SANTÉ

« Très complet et professionnalisme du formateur. »

SF, Responsable du contrôle interne – MUTUELLE GÉNÉRALE DES CHEMINOTS

« Très bonne formation. »

DP, Directeur des risques – APICIL

La formation en pratique...

Quand et où ?

9 décembre 2024

9 h 00 - 12 h 30 et 14 h 00 - 17 h 30
Caritat, Paris 8^e

Combien ça coûte ?

1 350 € HT + TVA 20%, soit 1 620 € TTC.

Les frais de participation couvrent la journée de formation, la documentation complète, le déjeuner et les pauses café.